

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Novembre 2019

Délibération n°20191128_09

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 52

Absents : 22

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Bibliothèque d'Aigre : validation Avant-Projet

Le jeudi 28 novembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LIGNÉ.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marily - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - THURU Marie-Danielle - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre.

Absents excusés :

PARTAUD Xavier (pouvoir à AYRAULT Jean-Paul)
DURAND Jean-Louis (pouvoir à GUYON Jean-Guy)
VIDAUD Pierre (pouvoir à THURU Marie-Danielle)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)
CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)
BEAU Nathalie (pouvoir à BOIREAUD Philippe)
ROUSSEAU Christian (pouvoir à BONNET Franck)
PELLETIER Dominique (pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise)
COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)

Absents non excusés : BASSET Véronique - PRÉVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - STASIAK Jean-Louis.

CRINE Jean-Jacques – AGUESSEAU Norbert - BERTHAULT Patrick.

Secrétaire de séance : DANEDE Laurent

Objet : Bibliothèque d'Aigre : validation Avant-Projet

Monsieur le Vice-Président en charge de la Culture rappelle que le cabinet d'architecture AS Architecture a été retenu dans le cadre de la conception de la bibliothèque d'Aigre.

Lors de la séance plénière du 28 février 2019, le plan de financement prévisionnel de l'opération a été approuvé dans le cadre des demandes de subventions au titre de la DETR, du schéma départemental de la lecture publique et des fonds européens au titre du programme LEADER.

Le budget total de l'opération (maîtrise d'œuvre, travaux et mobilier) validé était de 150 000 € HT.

Monsieur le Vice-Président précise que l'avant-projet sommaire a été remis le 16 septembre 2019, suite à l'étude-diagnostic des locaux.

Il précise que suite aux propositions de la commission chargée du suivi de ce projet, il a été demandé à l'architecte d'intégrer une partie du logement communal au programme (garage), afin d'optimiser au maximum les espaces de consultation. L'intégration du garage au projet de bibliothèque permet en effet de gagner 15 m² supplémentaires, portant au total la superficie de la future bibliothèque à 126 m², dont 103 m² d'espaces de consultation.

La phase avant-projet comprenant la partie « garage » a été présentée lors de la commission du 13 novembre 2019 et répond à l'ensemble des éléments du programme.

Le montant total des travaux (y compris mobilier sur mesure) sur lequel s'engage l'équipe de maîtrise d'œuvre en phase avant-projet est de 160 198 € HT, soit 192 238 € TTC (hors remplacement chauffage existant, qui sera conservé sous réserve de son bon fonctionnement).

Compte tenu de l'augmentation du coût « travaux » en raison de l'agrandissement du projet, il est proposé d'approuver un nouveau plan de financement, comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	18 903,60 €	ETAT (DETR) - <i>obtenu</i>	22,60%	45 000,00 €
Travaux	160 200,00 €	DEPARTEMENT - <i>escompté</i>	25,11%	50 000,00 €
Acquisition de mobilier	20 000,00 €	FEADER/Leader - <i>escompté</i>	10,00%	19 910,36 €
		REGION (contrat Ruffécois /Mellois) <i>escompté</i>	20,00%	39 820,72 €
		Maître d'ouvrage (emprunt)	22,29%	44 372,52 €
TOTAL	199 103,60 €	TOTAL		199 103,60 €

Nota : le coût d'opération initial approuvé le 28/02/2019 était de 150 000 € HT. La CDC a obtenu une subvention DETR 2019 sur cette base à hauteur de 45 000 €. Le montant prévisionnel du reste à charge de la CDC était initialement de 30 000 €.

L'engagement des honoraires du maître d'œuvre :

Monsieur le Vice-Président rappelle que la loi MOP stipule que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre et le forfait définitif de rémunération sont arrêtés par avenant. Le montant du marché, fixé dans l'acte d'engagement est provisoire, conformément aux dispositions de l'article 19-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 29 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. Compte tenu de la modification du programme et de l'augmentation du coût travaux, il est proposé de procéder à un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conformément au coût « travaux » prévisionnel précité.

Calendrier de l'opération :

La déclaration de travaux sera déposée courant décembre, la phase PRO/DCE (projet-dossier de consultation des entreprises) va être lancée, pour une remise en janvier 2020.

Le lancement de la consultation des entreprises est prévu au premier trimestre 2020.

Le choix des entreprises de travaux pourrait se réaliser à suivre et les travaux débuter au premier semestre 2020, pour une durée estimée à 04 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE l'Avant-Projet pour cette opération ;**
- **AUTORISE la signature d'un avenant de maîtrise d'œuvre établissant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre tel qu'énoncé;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à valider le document Projet et le Dossier de consultation des entreprises ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation en procédure adaptée, en lots séparés pour cette opération ;**
- **DECIDE D'INSCRIRE des crédits supplémentaires au titre du programme d'investissement relatif à cette opération au titre de l'exercice 2020 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

